



## Cotisation sur la rupture conventionnelle

-----  
Par Smith007

Bonjour,

J'ai signé une rupture conventionnelle pour un montant de 2500?

Je viens de recevoir ma fiche de paie et je constate que ces 2500? ont été divisés en 2 lignes, avec :

1224,78? d'indemnité de rupture conventionnelle soumise

1275,22? d'indnité de rupture conventionnelle exonérée.

J'imagine donc que j'ai payé des cotisations sur la moitié de cette indemnité.

Trouvez vous cela normal ? Car j'ai lu qu'elle etait exonérée pour des "petites" sommes comme celle ci.

J'ajoute, au cas ou cela peut servir, avoir beneficié de 4300? d'indemnité de congé payés en plus de la rupture, et de mon salaire du mois, et que je ne suis pas proche de la retraite.

Je vous remercie